

## **Le Judaïsme et la Démocratie**

par le Rabbin Mikael Journo

À l'aune des élections législatives en cours, il est intéressant de se demander ce que la Torah suggère au sujet de la démocratie.

Cette perspective offre un point de vue unique sur la gouvernance et l'organisation sociale.

La question de savoir si le judaïsme préconise la démocratie est complexe et nécessite une étude approfondie de nos textes et de l'histoire juive.

La Torah contient des indications sur la manière dont une société juive doit être gouvernée.

Ainsi, dans le livre de Chemot, alors que le pouvoir judiciaire était centralisé par un unique juge en la personne de Moïse, celui-ci reçoit le conseil de son beau-père Yitro d'établir un système judiciaire décentralisé : « Choisis parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité; et tu les établiras sur eux comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix » (Exode 18:21). Ce conseil, suivi à la lettre par Moïse, met en évidence une forme de leadership où les dirigeants sont choisis pour leurs qualités morales et leur capacité à rendre la justice, suggérant ainsi un fondement pour la participation collective.

Les prophètes d'Israël ont souvent critiqué les rois et les dirigeants pour leurs abus de pouvoir et leur manque de justice sociale. Ainsi, le prophète Michée insiste sur l'importance de la justice, de la miséricorde et de l'humilité : « On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien; et ce que l'Éternel demande de toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu » (Michée 6:8). Cette insistance sur la justice sociale et l'égalité est un fondement essentiel de la démocratie.

Le Talmud est un exemple frappant de processus délibératif et de pluralisme d'opinion. Les débats talmudiques montrent une diversité de points de vue et surtout un profond respect pour l'avis de la minorité : « Les paroles de la minorité sont conservées avec celles de la majorité » (Erouvin 13b). Cela signifie que même lorsque la Halakha est fixée selon l'avis rabbinique de la majorité, les opinions minoritaires sont préservées.

L'ancien Grand Rabbin d'Israël, Itshak Herzog, décrit le Talmud comme une "démocratie intellectuelle", où la vérité est recherchée par la discussion ouverte et le débat rigoureux.

Le traité Talmudique de Horayote 3b nous enseigne : « On ne met pas en place un dirigeant sans le consentement du peuple » ce qui souligne l'importance de la participation collective dans la nomination des dirigeants.

Dans l'histoire médiévale juive, de nombreuses communautés juives ont adopté des formes de gouvernance communautaire qui préfiguraient les principes démocratiques. Les communautés étaient souvent dirigées par des conseils élus, où les décisions étaient prises collectivement. Maïmonide, dans ses écrits sur l'organisation communautaire, insiste sur l'importance de l'accord et de la coopération entre les membres de la communauté : « Les affaires publiques qui nécessitent des dépenses de la communauté doivent être décidées avec le consentement de tous ».

Le Rav S.R. Hirsch ajoute : « Le judaïsme reconnaît l'importance de la voix de chaque individu. Chaque personne a une part dans la sanctification de la vie publique, et l'opinion de chaque membre de la communauté doit être respectée » (Commentaire sur la Torah, Deutéronome 1, 13).

Les penseurs juifs modernes ont également exploré la relation entre le judaïsme et la démocratie. Abraham Joshua Heschel, par exemple, a soutenu que la démocratie est en harmonie avec les valeurs juives de dignité humaine, de justice et de paix. Selon lui, une société démocratique est celle qui respecte l'image divine en chaque être humain : « Dans une démocratie, chaque être humain est porteur d'une étincelle divine, et le respect de cette dignité est essentiel » (Man Is Not Alone).

La démocratie grecque, telle qu'elle était pratiquée à Athènes, reposait sur la participation directe des citoyens aux décisions politiques. Bien que cette forme de démocratie directe diffère à bien des égards des structures

communautaires juives, nombreuses similitudes peuvent être relevées, notamment le respect des opinions diverses et l'importance de la délibération collective.

Les principes d'égalité et de justice, centraux à la fois dans les enseignements bibliques et les pratiques démocratiques grecques, montrent une convergence dans la recherche de la justice et de l'équité sociale.

Ainsi, bien que le judaïsme ne prescrive pas explicitement la démocratie telle que nous la connaissons aujourd'hui, ses enseignements et ses pratiques suggèrent une affinité profonde avec les principes démocratiques. L'accent mis sur la justice, l'égalité, le débat délibératif et la responsabilité des dirigeants envers la communauté montre que le judaïsme soutient et encourage une gouvernance démocratique.

Les grands maîtres du judaïsme, à travers leurs écrits et leurs actions, ont souvent souligné l'importance de ces valeurs, offrant ainsi un fondement solide pour l'affirmation que le judaïsme est en faveur de la démocratie.